

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).  
Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au N<sup>o</sup> 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Sainte-Anne, Québec

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

*Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.*

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

*« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.*

*« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.*

*« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »*

---

**Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.**

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

#### ENTIEREMENT À L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

## Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUTELLERIE, Réparées et Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES, CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

## LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les grands avantages des **VERRES TORIQUES** sur les autres verres à lunettes ordinaires personne n'achèterait plus que des **VERRES TORIQUES**. Le foyer de ces verres est presque illimité tandis que dans les verres ordinairement vendus il n'existe guère que dans une partie fort limitée du centre. C'est le verre que tous les vrais oculistes prescrivent parce que c'est vraiment le seul qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

### P.-C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet de  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître : demandez-la.

**HECTOR-L. DÉRY, 21-23, NOTRE-DAME EST,**  
**MONTRÉAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC**

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

**AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.**

Nous vi nons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial Marseille.

Bureau: 22 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIFER  
D'ASSURANCES  
FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

**LORENZO AUGER**

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Édifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

**JOS.-P. OUELLET**

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." — et — MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchette en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et surplus - - - - - 1,663,900.24

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAFORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DE CONTROLE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. LERIVIERES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.

---



---

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE  
QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 305. — *Les Quarante-Heures*, 305.

**Partie officielle** : Nominations ecclésiastiques, 306.

**Partie non officielle** : CAUSERIE DE LA SEMAINE : L'Eglise au Mexique, 306. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Prières indulgenciées — chapelle semi-publique\* 308. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 310. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 311 ; Saint-Boniface, 312 ; Chatham, 312 ; Joliette, 313. — VARIÉTÉS : Dom Paul Benoit, 313. — LES LIVRES, 316.

**Bulletin social** : DOCTRINE : Une substitution autorisée, 317. — FAITS ET ŒUVRES : Consécration des familles au Sacré-Cœur, 319 ; Pour en assurer le maintien, 320.

---

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 16 janvier.** — II ap. l'Épip. Du dim.  
**Lundi, 17.** — S. ANTOINE, abbé.  
**Mardi, 18.** — CHAIRE DE S. PIERRE A ROME, *dbl. maj.*  
**Mercredi, 19.** — STE FAMILLE, J. M. J., *dbl. 2 cl.*  
**Jeudi, 20.** — SS. FABIAN ET SÉBASTIEN, martyrs.  
**Vendredi, 21.** — STE AGNÈS, vierge et mart.  
**Samedi, 22.** — SS. VINCENT ET ANASTASE, martyrs.  
**Dimanche, 23.** — III ap. l'Épip. SOL. DE LA STE FAMILLE.

## QUARANTE-HEURES

16 janvier, Charny. — 18, Couvent de St-Sauveur. — 20, St-Etienne. — 22, Couvent de St-Laurent, I. O. — 23, Bienville.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie et administrateur de l'archidiocèse :

M. l'abbé Auguste VÉZINA, en repos depuis quelque temps, a été nommé aumônier du collège des Frères Maristes de Beauceville ;

M. l'abbé Armand GARON, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Basile de Portneuf.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

### CAUSERIE DE LA SEMAINE

#### L'ÉGLISE AU MEXIQUE

Il faut bien admettre que si nous étions à la seule merci des agences de dépêches et des grands journaux pour nous informer exactement des injustices et des persécutions, légalisées ou non, que subit notre mère la Sainte Église en certains pays, nous n'en saurions pas grand chose.

A part le président des États-Unis, les officiers de son administration et la portion fanatique du peuple américain, personne aujourd'hui ne songe à nier que toute la révolution mexicaine, fruit de la haine et de l'ambition, ait été dirigée uniquement contre l'Église catholique, ses évêques, ses prêtres, ses religieux et ses religieuses ; les faits ont été assez fidèlement et assez clairement racontés par la presse catholique américaine et, chez nous, par l'*Action Catholique* en particulier, pour le prouver surabondamment. <sup>(1)</sup>

(1) Il convient peut-être de signaler ici l'utilité d'un journal catholique plus en mesure qu'aucun autre de fournir à ses lecteurs une information religieuse sûre, exacte et contrôlée. Comptons les journaux canadiens qui ont assiduellement suivi cette question du Mexique.

Et ce qui confirme cette assertion, c'est le fait remarquable que pas un seul ministre d'aucune autre dénomination religieuse n'a été molesté de quelque façon que ce soit.

Le gouvernement carranziste a été reconnu par le président Wilson comme le plus apte à rétablir la paix publique ; pour cela, il a fait semblant de promettre la liberté religieuse à tous les citoyens, mais il y a mis une condition d'une injustice évidente : « pourvu qu'ils ne se soient mêlés et qu'ils ne se mêlent pas de politique mexicaine », c'est-à-dire pourvu qu'ils laissent passer sans protester toutes les lois spoliatrices, toutes les accaparements sectaires, toutes les innovations suggérées par la secte. L'Église peut-elle faire cela sans manquer à sa mission ? Carranza le savait bien tout le premier, mais il a voulu se ménager des prétextes pour reprendre la persécution, une fois qu'il serait reconnu par les puissances. Cela a paru échapper à la diplomatie américaine ; mais il y a toutes les apparences voulues pour affirmer que la diplomatie américaine a été invitée à fermer les yeux, à se laisser guider, à subir tout simplement les influences de la franc-maçonnerie qui veut asseoir solidement sa puissance au Mexique.

Voici en effet qu'on découvre coup sur coup toutes sortes d'affaires inexplicables autrement ; la lettre ouverte du secrétaire du président déclarant qu'il n'y a aux archives de la Secrétairerie d'État aucun rapport de mauvais traitements subis par les personnes consacrées à Dieu, ce qui contredirait les évêques mexicains et tous les affidavits en possession du R. P. Tierney de New-York et de Mgr Kelley de Chicago ; la censure exercée à Washington, sur toute correspondance venant d'au delà du Rio Grande et contenant des renseignements précis sur la situation religieuse, la main mise sur les télégraphes et le triage des nouvelles communiquées à la presse ; le peu d'attention donnée aux informations, aux plaintes et aux requêtes faites par les catholiques américains auprès des autorités fédérales ; autant de chefs accusant le gouvernement de complicité voulue, mais dissimulée, avec les fauteurs du désordre.

Les catholiques du Canada doivent sympathiser d'une façon particulière avec leurs frères persécutés du Mexique ; l'établissement de la foi en leur pays a presque coïncidé avec le nôtre ;

la Nouvelle-France et la Nouvelle-Espagne sont nées toutes deux sous les auspices de la même religion et toutes deux ont vu grandir chez elles avec la civilisation latine le plus pur catholicisme.

L'une d'elles a été appelée à l'honneur de l'épreuve, du martyre ; l'autre ne peut ne pas comprendre la profondeur de ses souffrances et elle ne peut, non plus, s'empêcher de croire avec toute l'histoire que l'Église sortira de cette persécution, régénérée, victorieuse et conquérante encore.

Que chacun donc dans ses prières ait une intention particulière pour la résurrection glorieuse de cette Église qui souffre sa passion et qu'on veut en vain mettre au tombeau pour toujours.

V. G.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### PRIÈRES INDULGENCIÉES — CHAPELLE SEMI-PUBLIQUE

Un brave laïque, ancien zouave pontifical, nous demande plusieurs renseignements que nous nous empressons de lui donner. Plaise à Dieu qu'un plus grand nombre de fidèles aient ainsi la préoccupation du surnaturel !

Q. — 1° Quelle est cette prière « pour la paix » du Canon de la Messe, récemment enrichie d'indulgences par S. S. Benoît XV ?

2° L'indulgence attachée par le doux Pie X à l'invocation : *Mon Seigneur et mon Dieu*, se gagne-t-elle *toties quoties* a) aux élévations, b) quand le Saint Sacrement est exposé, c) quand le prêtre distribue la sainte communion ?

3° Quelle différence y a-t-il entre chapelle publique et chapelle semi-publique. Peut-on indifféremment satisfaire au précepte de l'audition de la messe le dimanche dans l'une ou dans l'autre ?

4° Pour gagner les indulgences du Rosaire faut-il tenir en main son chapelet ? faut-il réciter les cinq dizaines sans interruption ? Dans les indulgences du Rosaire sont-elles comprises celles des Pères Croisiers ?

R. — 1° La prière du *Canon de la Messe* qu'a recommandée et indulgenciée Sa Sainteté Benoît XV, par un décret du Saint-Office du 5 août 1915, est celle qui se trouve dans le Missel immédiate-

ment après le *Pater* : *Libera nos, quæsumus Domine...* En voici la traduction authentique :

Délivrez-nous, nous vous en supplions, Seigneur, de tous les maux passés, présents et futurs, et par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie, toujours Vierge, Mère de Dieu, par l'intercession aussi de vos bienheureux apôtres Pierre et Paul et André et de tous les Saints, montrez-vous propice et donnez-nous la paix en ces jours que nous traversons afin que, aidés du secours de votre miséricorde, nous soyons toujours libres de tout péché et à l'abri de toute perturbation. Par le même Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne en l'unité du Saint-Esprit qui est Dieu, pendant les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Que la paix du Seigneur soit toujours avec nous. — Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix.

On gagne une indulgence de 300 jours chaque fois qu'on récite cette prière ; il y a aussi indulgence plénière une fois le mois, aux conditions ordinaires, pour ceux qui la récitent habituellement.

2° Une indulgence de sept ans et sept quarantaines a été accordée par Pie X, en vertu d'un décret de la S. Congrégation des Indulgences du 18 mai 1907, aux fidèles qui diront l'invocation *Dominus meus et Deus meus* (Mon Seigneur et mon Dieu), en regardant la sainte hostie quand le prêtre l'élève pendant la messe et quand elle est solennellement exposée.

Cette indulgence peut être gagnée *toties quoties* : 1° à l'élévation de la sainte hostie (non pas à l'élévation du calice) ; 2° quand la sainte hostie est exposée dans l'ostensoir. Mais peut-on gagner cette indulgence au moment où le prêtre tourné vers les fidèles dit en élevant un peu l'hostie (*cum in missæ sacrificio elevatur*) : *Ecce Agnus Dei...*, ou bien quand en face du fidèle qu'il va communier il dit, en faisant avec l'hostie un petit signe de croix, *Corpus Domini nostri...* ? Nous doutons que la concession s'étende jusque là.

3° Une chapelle *publique* est celle qui a un accès et une sortie libres au public.

« Les oratoires semi-publics, dit Velghe, sont ceux qui ont été érigés avec l'autorisation de l'Ordinaire dans un lieu relativement privé ou non absolument public, et servent à l'usage non pas de tous les fidèles ni d'une personne en particulier ou de sa famille, mais soit de quelque communauté ou agrégation de personnes, tels sont les chapelles des monastères ou autres établissements pieux : séminaires, collèges, hôpitaux, orphelinats, garnisons et forts ou autres semblables (S. C. R. 23 janvier 1899), soit d'un groupe quelconque de fidèles, qui du consentement du propriétaire ou de l'Ordinaire ont l'habitude de se réunir là pour entendre la messe (S. C. R. 18 octobre 1901). Dans tous ces

lieux, les fidèles peuvent satisfaire à l'obligation d'assister à la messe les dimanches et jours de précepte (même décret). »

Autrefois les auteurs ne s'entendaient pas tout à fait sur la nature et les privilèges des oratoires semi-publics. Mais cette question a été définitivement réglée par Léon XIII, par un décret de la Congrégation des Rites, en date du 23 janvier 1899.

4° Pour gagner les indulgences attachées à la récitation du Rosaire proprement dit, il n'est pas nécessaire de tenir son chapelet en main ni même de le porter sur soi, excepté pour les trois indulgences suivantes, où l'emploi du chapelet matériel est requis : a) celle que gagne un confrère, en portant sur lui le chapelet (100 ans et 100 quarantaines, une fois par jour, Pie X, 31 juillet 1906). b) Celle que gagne tout fidèle : 100 jours sur chaque grain, et alors le chapelet doit être nécessairement béni par un Père dominicain ou un prêtre délégué. c) L'indulgence plénière, que peut gagner, une fois par an, aux conditions ordinaires, tout fidèle qui récite son chapelet tous les jours et qui emploie un chapelet béni par un Père dominicain ou un prêtre délégué.

Tous les fidèles peuvent gagner les indulgences attachées à la récitation du Rosaire, tout en séparant à volonté les dizaines du Rosaire de chaque jour. Et cela en vertu de deux décrets, l'un du 13 octobre 1906 et l'autre du 8 juillet 1908.

Dans les indulgences du Rosaire ne sont pas comprises celles des Pères Croisiers. Mais il y a une concession de Pie X (décret de la S. C. des Indulgences du 12 juin 1907), qui permet de gagner par la récitation du Rosaire cumulativement les indulgences du Rosaire et celles du chapelet des Croisiers, à condition que l'on se serve d'un chapelet auquel les unes et les autres indulgences sont attachées.

### CHRONIQUE DIOCÉSAINE

**Les membres de la Société Saint-Vincent de Paul à l'Archevêché.** — Suivant une coutume établie depuis près de cinquante ans, les membres de la Société Saint-Vincent de Paul, de Québec, sont allés, le premier dimanche après l'Épiphanie, présenter leurs hommages au premier pasteur du diocèse. En l'absence de Son Éminence le Cardinal, c'est Sa Grandeur Mgr Roy, administrateur du diocèse, qui reçut la délégation dans le grand salon de l'Archevêché.

M. C.-J. Magnan, président du Conseil Supérieur de la Société au Canada, se fit l'interprète de ses confrères pour exprimer à Sa Grandeur Mgr Roy leur respect et leur reconnaissance. Il rappella en peu de mots les œuvres que la Société Saint-Vincent

de Paul a accomplies cette année, et remercia Sa Grandeur d'avoir nommé M. le chanoine Hallé pour remplacer Mgr Têtu de regrettée mémoire. Un membre de la section anglaise présenta aussi ses hommages à Mgr l'Administrateur.

En réponse Mgr Roy félicita les membres de la Société Saint-Vincent de Paul pour leurs œuvres si belles et si éminemment catholiques, et il leur dit de travailler sans cesse à leur propre sanctification pour que leur charité soit de plus en plus efficace. Sa Grandeur bénit ensuite ses visiteurs et toutes leurs œuvres.

**Bénédiction d'un haut fourneau.** — L'importante maison Terreau et Racine, de Québec, vient de faire un geste qui indique bien l'esprit catholique dont sont animés ses directeurs. Vendredi, 7 janvier, M. le chanoine Laflamme, sur l'invitation spéciale de MM. Terreau et Racine, a béni solennellement un haut fourneau dont ils viennent de faire l'acquisition.

C'est au pied de la statue du Sacré-Cœur qui domine les ateliers, qu'eut lieu la cérémonie religieuse. Après la bénédiction, M. le chanoine Laflamme a expliqué en quelques mots la signification des belles prières liturgiques dont l'Église se sert en cette circonstance.

Les directeurs de la maison Terreau et Racine ont tenu là une conduite catholique qui ne manquera pas d'attirer sur leurs affaires de constantes bénédictions.

**Visite des monastères.** — Sa Grandeur Mgr Roy, administrateur du diocèse, suivant une coutume qui date du temps de Mgr de Laval, est allé, le 1er janvier au matin, célébrer la sainte messe au Monastère des Ursulines.

Les jours suivants, Mgr l'Administrateur est allé dire la messe dans les différentes communautés de la ville.

**Aux prières.** — Nous recommandons aux charitables prières de nos lecteurs, Monsieur et Madame Lamonde décédés tous deux, cette semaine, à Saint-François de la Rivière-du-Sud. Les défunts étaient le père et la mère de M. l'abbé Onésime Lamonde du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

---

## A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Montréal.** — Il y a quelque temps décédait, à l'âge de 84 ans, M. l'abbé Timothée Sauriol, prêtre du séminaire de Sainte-Thérèse de Blainville.

Né à Saint-Martin de Laval, le 4 avril 1831, M. l'abbé Sauriol fit ses études à Sainte-Thérèse et fut ordonné prêtre par Mgr Fabre, le 26 février 1888, à l'âge de 57 ans. A partir de cette date jusqu'en 1890, il remplit les fonctions d'assistant-procureur du séminaire, puis il fut

assistant à la cure, et enfin il prit sa retraite tout en continuant de demeurer au séminaire.

Avant de revêtir l'habit ecclésiastique il pratiqua la médecine durant trente ans, dont deux à Saint-Martin de Laval et vingt-huit à Saint-Bruno de Chambly.

Les funérailles qui ont eu lieu à Sainte-Thérèse ont été présidées par S. G. Mgr Bruchési. Quarante prêtres étaient présents au chœur. Sa Grandeur prononça l'oraison funèbre.

— M. l'abbé J. Jetté, depuis 12 ans, aumônier à Saint-Jean de Dieu a été nommé curé de la paroisse de Sainte-Sophie, comté de Terrebonne.

— M. l'abbé E.-D. Dufault, vicaire depuis quinze ans à Sainte-Cunégonde a été nommé curé de Saint-Joseph-du-Lac, près d'Oka.

**Saint-Boniface.** — Deux nouvelles églises ont été bénites, dans le cours de décembre dernier : celle de Kenora, Ont., le 19 décembre, par Mgr Dugas, V. G., et celle de Pinewood, Ont., le 21 décembre, par S. G. Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface.

— Les Polonais de Winnipeg, Man., réunis en assemblée publique, ont adopté d'énergiques résolutions revendiquant le maintien de l'enseignement bilingue anglo-polonais, dans les écoles où la loi actuelle leur en reconnaît le droit. La *Northwest Review* publie le texte anglais de la lettre adressée, à cet effet, au Premier Ministre Norris par le comité de la Ligue polonaise constituée en cette occasion.

— La législature du Manitoba a ouvert, le 6 janvier, sa première session sous le nouveau gouvernement libéral de M. Norris.

Le programme présenté au discours du Trône comporte entre autres choses l'abolition des amendements Coldwell à la loi scolaire et une loi d'instruction obligatoire.

Les catholiques du Manitoba peuvent s'attendre à une recrudescence de persécution.

**Chatham.** — Le Collège du Sacré-Cœur, à Caraquet, dirigé par les RR. PP. Eudistes, a été détruit de fond en comble par un incendie, dans la nuit du 30 au 31 décembre. On n'a pu conserver que la grande salle de récréation, formant un pavillon séparé du corps principal, et les bâtiments de la ferme. C'est une rude épreuve pour toute la région.

Les pertes s'élèvent à \$300,000. Il n'y a que pour \$50,000 d'assurances.

Il n'y avait pas d'élèves dans la maison au moment du désastre. Tous étaient partis pour passer les vacances du nouvel an dans leurs familles.

On a pu sauver les Saintes-Espèces et quelques papiers. Tout le reste a été détruit.

Le collège de Caraquet avait été fondé en 1903, par Mgr Th. Allard, curé de la paroisse, et confié dès son berceau aux RR. Pères Eudistes qui l'organisèrent et lui donnèrent beaucoup de développement en peu d'années. Une magnifique chapelle, dont nombre de collèges plus anciens auraient pu être jaloux, avait été élevée en 1910. Elle possédait



un beau maître-autel, un excellent orgue sorti des ateliers Casavant, et une belle série de vitraux qu'y avait installé en 1911 la maison Perdriau, de Montréal.

Près de trois cents élèves en grande majorité Acadiens et Canadiens faisaient leurs cours commercial ou classique dans cette maison.

Espérons que le collège de Caraquet va bientôt surgir de ses cendres pour continuer l'œuvre commencée il y a douze ans.

**Joliette.** — Une nouvelle paroisse va être fondée à Joliette. L'église s'élèvera dans la partie sud-ouest de la ville. Le curé sera Mgr E. Dugas.

---

### VARIÉTÉS

DOM PAUL BENOÎT

Nous empruntons à la *Semaine religieuse de Saint-Claude* un article très intéressant sur ce vénérable religieux, mort tout récemment et que la plupart de nos lecteurs connaissent comme l'auteur de deux livres importants sur les erreurs modernes et la franc-maçonnerie.

Dans le nécrologe du diocèse de Saint-Claude, une place est marquée, nous semble-t-il, pour le vénérable religieux dont les funérailles se faisaient aux Rousses le lundi 22 novembre. Depuis bien des années, il avait quitté notre diocèse, auquel il appartenait par sa naissance, auquel il resta jusqu'à sa mort très profondément attaché, dont il est une gloire par sa science, ses œuvres, son apostolat et ses éminentes vertus.

Nous pensons qu'une plume autorisée donnera une notice biographique détaillée sur ce digne prêtre ; qu'il nous soit permis de fixer en quelques lignes son souvenir dans l'esprit des lecteurs de la *Semaine*.

Paul Benoît, né aux Rousses en 1850, appartenait à une de ces familles à la foi très vive, aux convictions chrétiennes inébranlables, dont les pensées surnaturelles dominant toute la conduite, comme l'ancienne paroisse a le bonheur d'en posséder plusieurs. Il y a quelques semaines, le chef de la famille, Henri Benoît, frère de Paul, était rappelé à Dieu, après une longue maladie qui avait achevé la perfection d'une vie exemplaire ; un de ses fils, religieux au Canada, l'avait précédé dans la patrie ; un autre fils, prêtre depuis deux ans, promet un fructueux ministère momentanément empêché par un pénible état de santé ; il recueille douloureusement la double succession spirituelle d'un père et d'un oncle également vénérés.

Paul Benoît fut un brillant élève du Petit Séminaire de Nozeroy, remarqué pour son intelligence, sa vive piété et son

heureux ascendant sur ses condisciples ; il fut cher entre les plus chers au vénéré M. Cornu, et il lui garda jusqu'à la fin de sa vie un souvenir ému de reconnaissante affection. Il passa, selon l'usage deux années au Petit Séminaire de Vaux. Il y fut bon élève ; mais l'étude de la philosophie lui fut pénible ; la vérité ne lui était pas présentée avec cette netteté d'affirmation que réclamaient sa nature dogmatique ; il souffrait des incertitudes où le retenaient les systèmes contradictoires ou tout au moins divers qu'il rencontrait. Son esprit ne fut satisfait qu'au Grand Séminaire, quand il put pénétrer dans les lumineuses spéculations dont son âme vivait toute entière.

Il y fut un élève remarquable. Aussi, comme l'a écrit M. Chère — *le grand Séminaire de Lons-le-Saunier*, — les supérieurs jetèrent de bonne heure les yeux sur lui pour l'associer à leur communauté. Et lorsque, après son cours de théologie achevé, il eut passé deux ans au Séminaire français pour y prendre ses grades en philosophie et en théologie, il entra en 1875 au Grand Séminaire pour y enseigner certains traités de dogme ; en 1876, il fut chargé du cours d'histoire ecclésiastique, en remplacement de M. Perrad nommé supérieur du Petit Séminaire de Vaux.

« Il y avait en lui, dit M. Chère (ouvrage cité), une riche étoffe de professeur et de directeur. Mais Dieu l'appela à la vie religieuse. . . M. Benoît entra à l'automne de 1877 chez les Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception, dont la Congrégation commençait à croître à l'ombre de la cathédrale ».

Dom Benoît avait été attiré par l'idéal que poursuivait le R. Dom Gréa : un clergé voué au ministère pastoral des âmes, puisant une efficacité d'action puissante dans les splendeurs quotidiennes de l'office divin, dans la pauvreté, les renoncements et les austérités de la vie religieuse, dans l'offrande chaque jour renouvelée du sacrifice de la louange liturgique et de l'immolation du corps par le jeûne et l'abstinence.

L'âme du fondateur et celle de ce disciple d'élite s'étaient unies et comme fondues ensemble ; le disciple semblait destiné à être l'héritier de l'esprit du maître. Dieu, dans ses impénétrables desseins, a rappelé à lui le disciple, laissant au maître la douleur de la séparation.

Une première séparation avait déjà eu lieu. Dom Benoît passa une dizaine d'années à Saint-Claude, dans un travail incessant. Maître des novices, professeur de théologie qu'il enseignait sur le texte même de la Somme de saint Thomas, il trouva encore le temps d'écrire deux ouvrages de fonds doctrinal : *Les Erreurs modernes* (2 vol. in-12), commentaire remarquable de clarté et d'enchaînement logique du fameux Syllabus de Pie IX ; et *La Franc-Maçonnerie*, 2e partie de la *Cité antichrétienne* (aussi 2 vol. in-12) où est dépeinte en traits vifs la lutte menée par la

fran

Clai  
être  
déta  
conset fr  
des  
fran  
des s  
d'ou  
Saint  
Dam  
théol  
temp  
coles]  
bore  
histo  
veau  
été bS  
épreu  
une d  
de se  
Dom  
par sa  
et sonIl  
visite  
il était  
voyageL  
offert  
les dés  
de Lyc  
dans c  
la mo  
retrait  
éternelPr  
la date  
s'il y a

franc-maçonnerie contre Dieu, contre Jésus-Christ et son Église.

Puis il écrivit son *Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude* (2 vol. in-4, très compacts), monument d'érudition peut-être un peu touffu, mais définitif, dont on pourra discuter certains détails, mais dont on n'ébranlera ni la trame historique ni les conséquences apologétiques.

Mais Dom Benoît devait porter au Canada et y faire grandir et fructifier un rejeton de la vie canonique. Il y emmena avec lui des colons qui devaient accroître le nombre des établissements français. Son premier centre d'action fut Notre-Dame de Lourdes au Manitoba, qui devint maison-chef des Chanoines réguliers, d'où sortirent des essaims dont les noms de Saint-Claude, de Saint-Oyend et d'autres encore dévoilent l'origine. A Notre-Dame de Lourdes, Dom Benoît forme des novices, instruit des théologiens et les présente aux saints Ordres ; il dirige en même temps, comme aux abbayes du haut moyen âge, les travaux agricoles de la colonisation.

Entre temps, il écrit une *Vie de Mgr Taché* (2 vol. in-8), collaborate aux revues catholiques du Pays et prépare un grand ouvrage historique sur l'« Éducation des clercs », qu'il dut écrire à nouveau après un incendie de son monastère où ses manuscrits avaient été brûlés, et qui n'a pas encore paru.

Son œuvre était en pleine prospérité, quand survint une épreuve, dont ce n'est ni le lieu ni le moment de raconter l'histoire, une de ces épreuves que Dieu permet pour faire ressortir la vertu de ses amis. L'œuvre fut arrêtée dans son développement ; Dom Benoît, redevenu simple religieux, édifia ses fils et ses frères par sa fidélité à la vie qu'il avait vouée, son esprit surnaturel et son indéfectible confiance en Dieu.

Il était revenu en Europe au printemps ; après une courte visite à sa famille, il était allé à Rome avec Dom Gréa ; puis il était revenu à Lyon pour y attendre soit l'époque d'un nouveau voyage à la Ville Éternelle, soit celle de son retour au Canada.

Le cardinal Sevin, qui l'avait en grande estime, lui avait offert une hospitalité active au Carmel d'Oullins ; de là, selon les désirs de Son Éminence, il portait aux communautés du diocèse de Lyon le spectacle de sa piété et la flamme de sa parole. C'est dans cette activité inlassable, malgré les infirmités de l'âge, que la mort, arrivée à Saint-Chamond, où il prêchait une sainte retraite au Carmel, est venue lui ouvrir l'accès à la récompense éternelle.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

## LES LIVRES

*L'Almanach de la Langue française.* Publié par la *Ligue des Droits du français.* Montréal (Imp. du *Devoir*, 43, rue Saint-Vincent). Brochure de 144 pages. Prix : 15 sous.

La *Ligue des Droits du français* fondée il y a trois ans à Montréal pour « rendre à la langue française dans les différents domaines où s'exerce l'activité des Canadiens-français, et particulièrement dans le commerce et l'industrie, la place à laquelle elle a droit », et qui a déjà fait un travail si patriotique et si efficace, vient de publier un almanach qui s'intitule : *Almanach de la langue française.* C'est une collection d'articles sérieux, signés de nos hommes de lettres les plus marquants et contenant « la moëlle des arguments par lesquels s'affirme et s'établit notre volonté bien arrêtée de parler, et de faire parler nos enfants, comme parlaient nos pères ». Cet almanach, dont la lecture est captivante d'intérêt, est une collection d'arguments, en faveur des droits de notre langue, des plus utiles par les temps de lutte que nous traversons. Il devrait être dans tous les foyers où l'on parle français.

*Almanach du bon patriote pour l'année 1916.* Paris (P. Lethielleux, 10 rue Cassette). Brochure in-16, illustrée, 122 pages. Prix : 0.50 franc.

Le succès remporté, l'an passé, dans le public français par l'*Almanach du bon patriote*, faisait à l'éditeur un devoir de continuer sa publication pour l'année 1916.

Rien n'a été négligé pour assurer à l'*Almanach* la faveur du public ; le texte, très varié et abondant, l'illustration soignée lui donnent un cachet spécial que l'on ne trouve pas d'ordinaire dans des publications de cette nature. Et, ce qui ne gêne rien, l'*Almanach du bon patriote*, malgré son réel intérêt, peut être mis entre toutes les mains.

*Agenda ecclésiastique pour l'an de grâce 1916.* Paris (P. Lethielleux, 10, rue Cassette). Vol. in-18, reliure toile, tranches rouges, muni d'un crayon. Prix : 1.50 franc.

L'*Agenda ecclésiastique*, dit *agenda Lethielleux*, bien connu des prêtres de France et des pays de langue française, le seul qui ait paru régulièrement depuis le début des hostilités, entre dans sa vingt-septième année avec l'année 1916. C'est sa meilleure recommandation, la continuité de son succès prouvant son utilité réelle. Il constitue le véritable *vide-mecum* de tout prêtre exerçant un ministère.

Paul DUDON. *La politique Allemande.* Paris (P. Lethielleux, 10, rue Cassette). Vol. in-12. Prix : 0.50 franc.

La « *Politique allemande* », c'est le titre d'un livre du prince de Bulow. Monsieur Dudon étudie ce livre qui a trouvé grand crédit auprès de certains neutres, et il montre très clairement que des catholiques, appartenant à des nations latines et neutres, ne peuvent raisonnablement faire des vœux pour Berlin. Cette brochure est une digne suite aux brochures du même auteur, antérieurement parues : « *La Guerre*, qui l'a voulue », « *Le Pape et la Guerre* », qui ont obtenu un si légitime succès.

ph  
rés  
le  
Dé  
ses  
gra  
aut  
lais  
qui  
ler  
l'an  
la  
me  
aut  
du  
pre  
dia  
plu  
par  
pot  
épi  
vra  
hel  
que  
gne  
d'é

XX.

Test

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### LE REPOS DOMINICAL

##### UNE SUBSTITUTION AUTORISÉE

Le passage de Jésus-Christ sur la terre a déterminé une phase nouvelle pour la législation divine concernant le jour réservé au Seigneur. Sans doute comme il l'a déclaré lui-même <sup>(1)</sup> le Fils de Dieu n'était pas venu abroger la loi ancienne. Le Décalogue promulgué sur le Sinaï fut maintenu par lui dans toutes ses prescriptions essentielles et le troisième commandement, gravé sur les tables de la loi ne fut pas plus supprimé que les autres ; il fut seulement perfectionné ; c'est-à-dire que, ayant laissé intacte la partie du précepte basée sur la nature même et qui exige un repos hebdomadaire — *pendant six jours tu travailleras et tu feras tous tes ouvrages* <sup>(2)</sup> — le législateur suprême par l'autorité de son Église a changé la partie variable <sup>(3)</sup>, c'est-à-dire la détermination du jour de la semaine qui devait être spécialement observé. Et quand on dit que c'est l'Église qui de son autorité suprême a substitué le dimanche, *dies dominica*, le jour du Seigneur au samedi ou sabbat de la loi ancienne, il faut comprendre que c'est le Collège apostolique lui-même, l'Église immédiate et toute récente qui légiféra sur ce point ; cela est d'autant plus facile à admettre que saint Luc dans les Actes des Apôtres parle du premier jour de la semaine comme d'un jour de réunion pour la fraction du pain <sup>(4)</sup> ; que saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens <sup>(5)</sup> indique le premier jour de la semaine, vraisemblablement le jour des réunions, pour faire la quête hebdomadaire en faveur des chrétiens pauvres de Jérusalem ; que saint Jean, enfin, dans son Apocalypse appelle *jour du Seigneur* <sup>(6)</sup> celui où, au cours d'une vision, ordre lui fut donné d'écrire aux sept Églises.

(1) Matth., V, 17.

(2) Exod., XX, 9.

(3) Car le Fils de l'homme est maître même du sabbat (Matth., XII, 8).

(4) *Una autem sabbati cum convenissemus ad frangendum panem* (Act., XX, 7).

(5) I Cor., XVI, 2.

(6) *In dominica die* (Apoc., I, 10). C'est le seul endroit du Nouveau Testament où le dimanche est désigné par cette appellation.

La pratique d'observer le premier jour de la semaine au lieu du dernier a donc prévalu dès les origines du christianisme.

Cette substitution ne fut pas l'effet d'un pur caprice du Législateur. Elle avait été prévue par la Providence divine ; et de même que le sabbat de l'Ancien Testament avait été consacré à commémorer non seulement le jour où Jéhovah avait voulu donner lui-même aux hommes l'exemple d'une sage distribution du temps entre le travail, le repos et la religion, mais aussi à perpétuer durant toute l'attente du Messie, le souvenir de la délivrance du peuple juif sorti d'Égypte, de même aussi le dimanche chrétien rappelle l'heureuse fin d'une nouvelle création et d'une nouvelle délivrance : Jésus-Christ termina le travail pénible et douloureux de notre rédemption pour entrer dans son repos glorieux et définitif, le premier jour de la semaine <sup>(1)</sup> ; et c'est le premier jour de la semaine également que vint sur la terre l'*Esprit de vérité qui procède du Père* pour rendre témoignage de Jésus-Christ ; il vint au jour de la Pentecôte, le cinquantième après le lendemain de la Pâque <sup>(2)</sup>.

Le dimanche, c'est donc, pour emprunter les paroles du pape saint Léon, « un jour consacré par les plus grands mystères des divines opérations ; jour où le Père avait commencé de manifester sa gloire par la création primordiale du monde ; jour où le Fils, par sa résurrection, a détruit la mort et rouvert les sources d'une vie meilleure ; jour où l'Esprit Saint en descendant sur les apôtres, a fondé définitivement le règne spirituel et éternel de l'Église. »

Le dimanche c'est le jour consacré à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit ; sa substitution au sabbat des Hébreux s'imposait en vertu même des nouveaux devoirs de religion contractés par l'homme né sous la loi d'amour. Cette substitution n'a rien qui doive surprendre ; elle est le fruit de la sagesse et de l'inspiration divines ; et la tradition du repos hebdomadaire constante depuis Adam jusqu'à Notre-Seigneur n'a pas été rompue. La loi a été maintenue dans son essence ; elle a été perfectionnée dans la désignation du jour où elle doit être observée.

V. G.

(1) Le sabbat passé, lorsque le premier jour de la semaine commençait à luire, Marie-Madeleine et l'autre Marie vinrent pour voir le sépulcre (Matth., XXVIII, 1.

(2) Cf. Lév., XXIII, 15 et ss.

---

**Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.**

## FAITS ET ŒUVRES

### CONSÉCRATION DES FAMILLES AU SACRÉ-CŒUR

*Pour répondre à la demande d'un certain nombre de fidèles amis du Sacré-Cœur, et en attendant la publication prochaine, que doit faire l'Action Sociale Catholique, d'une brochure contenant des renseignements complets sur « l'Intronisation du Sacré-Cœur au foyer », nous croyons utile de publier ici le texte de la Consécration des familles au Sacré-Cœur.*

Cœur sacré de Jésus, vous qui avez manifesté à la bienheureuse Marguerite-Marie le désir de régner sur les familles chrétiennes, nous venons aujourd'hui proclamer votre royauté la plus absolue sur la nôtre. Nous voulons vivre désormais de votre vie ; nous voulons faire fleurir dans notre sein les vertus auxquelles vous avez promis la paix dès ici-bas ; nous voulons bannir loin de nous l'esprit mondain que vous avez maudit.

Vous règnerez sur nos intelligences par la simplicité de notre foi ; vous règnerez sur nos cœurs par l'amour sans réserve dont ils brûleront pour vous et dont nous entretiendrons la flamme par la réception fréquente de votre divine Eucharistie.

Daignez, ô divin Cœur, présider nos réunions, bénir nos entreprises spirituelles et temporelles, écarter nos soucis, sanctifier nos joies, soulager nos peines ! Si jamais l'un ou l'autre d'entre nous avait le malheur de vous affliger, rappelez-lui, ô Cœur de Jésus, que vous êtes bon et miséricordieux pour le pécheur pénitent. Et quand sonnera l'heure de la séparation, quand la mort viendra jeter le deuil au milieu de nous, nous serons tous, et ceux qui partent et ceux qui restent, soumis à vos décrets éternels. Nous nous consolerons par la pensée qu'un jour viendra où toute la famille réunie au ciel pourra chanter à jamais vos gloires et vos bienfaits.

Daigne le Cœur immaculé de Marie, daigne le glorieux patriarche saint Joseph vous présenter cette consécration et nous la rappeler tous les jours de notre vie !

Vive le Cœur de Jésus, notre Roi et notre Père !

*Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, applicable aux défunts, pour le jour où cette consécration a lieu solennellement et une fois chaque année pour le jour où on la renouvelle solennellement. Pie X, S. Cong. des Ind., 15 juin 1908.*

POUR EN ASSURER LE MAINTIEN

Le maintien de la prohibition aux Trois-Rivières exigera du travail, mais les prohibitionnistes ne semblent pas encore décidés de capituler si l'on en juge par les lignes suivantes du *Bien Public* :

Le triomphe de la prohibition ici doit avoir une suite nécessaire, et une suite favorable à l'idée exprimée par la majorité de nos concitoyens. Autrement, toute l'organisation, tout le travail pénible, toute la campagne d'éducation populaire qui ont précédé la votation, et mené à bien une cause qui à certaines heures paraissait problématique, auraient été faits en pure perte. La prohibition votée n'est pas tout ; c'est la prohibition appliquée, et rigoureusement appliquée qu'il s'agit maintenant de réaliser.

Or pour que cette prohibition soit appliquée, il nous faut dès à présent réduire à l'impuissance toutes les hostilités qui se dressent contre la mise en force du règlement. De ces hostilités, la plus importante, et la plus à craindre, nous vient du Conseil. Notre Conseil de ville, en corps, sauf l'échevin Beaulac, a combattu ouvertement le règlement de prohibition.

Depuis la votation du règlement, le même Conseil s'adresse à la Législature pour en obtenir le droit de passer outre la volonté des contribuables, et continuer quand même le régime des buvettes d'hôtels.

Il est donc clair que le public doit lui-même prendre en main le soin de ses intérêts, et se charger de faire respecter ses volontés, et cela, contre ses propres mandataires élus pour le servir. Il est clair aussi que l'application stricte de la prohibition ne peut être espérée d'un Conseil qui s'emploie à obtenir de la Législature la permission de passer outre en mai prochain. Et la seule conséquence de tout ceci, c'est que tous les échevins hostiles à la prohibition doivent disparaître du Conseil.

Un groupe de concitoyens a donc résolu de s'adresser à la Législature pour en obtenir le remède devenu absolument nécessaire. Un projet de loi a été déposé à cet effet. Le Bill des citoyens demande la réduction du terme du maire et des échevins de quatre à deux ans ; l'élection des échevins par le peuple, et non par le Conseil ; le referendum sur toute décision qui ne paraît pas rencontrer la volonté de la majorité des contribuables ; finalement le droit de révoquer le ou les échevins ou maire dont la conduite au Conseil devient diamétralement opposée au vœu de la majorité des contribuables.

Pour la meilleure administration de nos affaires, et pour le respect dû à la volonté justement exprimée des contribuables, il est donc de l'intérêt de tous que les mesures proposées soient adoptées par la Législature.



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
sept. 1915 - - - - - \$728,681.78

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1915.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,328	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,855.88
1913	349	24,492	47,957	428,745.81
1914	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (30 Sept)	454	31,593	60,436	728,681.78

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté 134, Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt d'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	- - - - - PAR MOIS - - - - -					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$304.87	\$365.83
2	121.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.80	565.48	764.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2337.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3466.84	4332.12	5195.37
13	953.17	1906.60	2850.68	38514.45	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6290.06
15	1135.33	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1230.64	2461.64	3696.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3998.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5267.95	7011.05	8763.46	10515.90

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins	3 sous
de 5.00 à 10.00	6 "
de 10.00 à 30.00	10 "
de 30.00 à 50.00	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

MA

DU

So

EP

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

ÉPICERIES

BISCUITS

PROVISIONS

CONSERVES DE FRUITS

LÉGUMES

FRUITS SECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

LE

garants-

UELLES

00 tous  
enfants,  
ET UN

ts.

apide de  
rgnes :

\$30.00

865.83

742.70

1130.97

1630.97

1043.06

2367.61

2804.99

3255.59

3719.80

4198.05

4690.77

5198.37

5721.31

6260.06

6815.10

7386.81

7976.00

8582.91

9206.15

9852.29

10515.90

ONALE

landats

ix taux

noient

lui des

mpt et

ous les

et sans

remar-

FONDÉE AU CANADA EN 1885

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nicleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

“ VATICAN ”

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

—  
PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.  
—

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest    MONTRÉAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

## EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU **BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

**J.-P. GARNEAU**

LIBRAIRE-ÉDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

LIBRAIRES - ÉDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BISEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

## La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC



# PICARD & DUQUET

ENR

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

**36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC**

**MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES**

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

**SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.**

**RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.**

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

**ARCHITECTES**

**14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.**

**ACHETEZ**

**VOS**

## FOURRURES

**A LA**

**MAISON DE CONFIANCE**

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

**RUE BUADE,**

**QUÉBEC.**

rère

RS

s (vitraux

un artiste

Exposition

ur l'église

RR. PP.

Québec,

incares du

meadre-

etc.

porée

QUÉBEC

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

## BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

### SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 58, rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

### SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

### BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

### COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles